

<b>DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES</b>	<b>COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>N° DE20252310_68/534</b>
	<b>Du 23 octobre 2025 à 18 heures 30</b>
<b><u>NOMBRE :</u></b> <b>De Conseillers en exercice : 27</b> <b>De Présents : 18</b> <b>De Votants : -</b> <b>Absents ayant donné procuration : 8</b> <b>Absents excusés sans procuration : 1</b> <b>Absents non excusés sans procuration : 0</b>  <b><u>Objet :</u> Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'Eau potable, d'assainissement collectif et non collectif sur l'exercice 2024 de Nîmes-Métropole</b>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois Octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de <b>Caveirac</b> étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p><b>Etaient présents :</b> Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Christian ANDRE ; Florence DUSSAUT ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Pascal MIARD ; Sophie ESCUDIER ; Sophie GIMENO ; Sophie DENAT ; Bertrand LEDIEU ; Sophie LINGERAT ; Antoine GIRON ; Loïc CODOU ; Catherine ROCCO ; Marc AUGIER ; Laurence MARTIN ; Marcel DESPROGES</p> <p><b>Etaient absents excusés avec procuration :</b> Isabelle MAZAY pouvoir à Pascal MIARD, Jérôme BALLESTEROS pouvoir à Sophie GIMENO, Agnès GHELFI pouvoir à Odile GIOVANNELLI, Marion BERLINE pouvoir à Jean-Luc CHAILAN, Guillaume BARAGNON pouvoir à Christian ANDRE, Patrick ETIENNE pouvoir à Laurence MARTIN, Elisabeth CRES pouvoir à Marc AUGIER, Alice BROSSETTE pouvoir à Loïc CODOU</p> <p><b>Etaient absents excusés sans procuration :</b> Marc SERVILE</p> <p><b>Etaient absents non excusés sans procuration : -</b></p>

Monsieur le Maire expose :

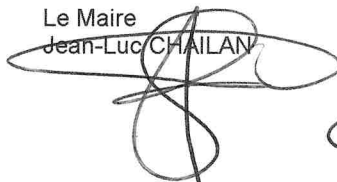
Conformément à l'article D224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau potable, d'assainissement collectif et non collectif sur l'exercice 2024 de Nîmes Métropole.

La présentation de ce rapport par Monsieur le Maire entendue,

Le Conseil municipal **PREND ACTE** du rapport annuel produit par la Direction de l'Eau de Nîmes-Métropole sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'Eau potable, et de l'Assainissement Collectif et Non Collectif sur l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,  
A Caveirac, le 28 Octobre 2025

Le Maire  
Jean-Luc CHAILAN




La Secrétaire de séance  
Odile GIOVANNELLI



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère ~~3000~~ valide de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>